

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2015

Présents : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, BURCELOT Emilie, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, DECHAUME Régis, formant la majorité des membres en exercices.

Mademoiselle VENDE Sabine avait donné un pouvoir à Monsieur THIBAUD Jean-Michel

Monsieur PREAU Jean a été élu secrétaire

Monsieur le Maire fait lecture du précédent compte rendu. Il est validé par l'ensemble des conseillers municipaux.

1) TAXE D'AMENAGEMENT

Dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme, avant le 30 novembre de chaque année, les collectivités peuvent prendre des délibérations pour instaurer la taxe d'aménagement ou pour y renoncer, pour fixer les taux applicables ou pour décider d'exonérations facultatives.

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 19 mai 2014, le conseil municipal avait décidé de passer le taux de la taxe d'aménagement de 3% à 1,20% à compter du 1^{er} janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1,20% en 2016.

2) DROIT DE PLACE POUR LES COMMERCANTS AMBULANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs commerçants ambulants viennent sur la place de la mairie les mardis, mercredis, vendredis et le week-end. Certains ont besoin d'électricité pour faire fonctionner le matériel.

Monsieur le Maire propose donc pour ceux qui utilisent des fluides, de participer aux frais résultant de la consommation d'électricité soit la somme de 10€ par jour et par commerçant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la **redevance « fluide »** à 10€ par jour et par commerçant ambulant. Cette participation ne sera demandée qu'aux commerçants ambulants qui consomment de l'énergie (électricité). Pour les autres commerçants ambulants le stationnement reste gratuit. Cette redevance sera recouvrée par le biais d'un titre de recettes. Monsieur le Maire est chargé de faire appliquer le tarif.

3) CONVENTION AVEC LA MAISON DES COMMUNES POUR LA CONFECTION DES BULLETINS DE PAIE

Monsieur le Maire rappelle que la convention qui nous lie à la maison des communes pour la prestation de confection de la paie des agents et des indemnités des élus se termine le 31 décembre prochain.

Le conseil municipal doit donc se prononcer s'il accepte ou pas que « l'unité Paie » du Centre de Gestion poursuive ou pas sa mission auprès de notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le Centre de Gestion continue à préparer les paies des agents et les indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2016. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

4) TARIFS DE LA CANTINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser au 1^{er} Janvier 2016 les tarifs de la cantine en appliquant une augmentation. Monsieur le Maire rappelle que les repas sont préparés à la cantine par l'agent en poste, qu'ils sont variés et équilibrés. La cantinière fait ses commandes (viandes, fruits et légumes) chez de petits commerçants à proximité. Les produits sont de bonne qualité gustative et nutritive.

De plus, depuis la rentrée le personnel se plaignait du bruit et de l'incivilité des enfants. Deux personnes supplémentaires ont donc été recrutées pour assurer la surveillance pendant le repas.

Après en avoir délibéré et pour toutes les raisons listées ci-dessus, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la cantine comme suit et ceci à compter du 1^{er} Janvier 2016 :

Enfant : il passe de 2,30€ à 2,60€

Personnel et stagiaire : passe de 3,20€ à 3,50€

Enseignant : passe de 5€ à 5,30€

5) TARIFS DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser au 1^{er} Janvier 2016 les tarifs de la garderie en appliquant une augmentation. L'agent chargé de la surveillance peut assurer l'aide aux devoirs si les parents le souhaitent. Certains enfants déjeunent à la garderie puisqu'ils arrivent très tôt. Les parents apportent les denrées et l'agent chargé de la surveillance donne le petit déjeuner à l'enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la garderie comme suit et ceci à compter du 1^{er} Janvier 2016 :

Matin : il passe de 1,30€ à 1,50€

Soir (goûter compris) : passe de 1,50€ à 1,70€

Gratuité pour le 3^{ème} enfant

6) TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de la salle des fêtes n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de la salle des fêtes « Robert Moreau » et ceci à compter du 1^{er} janvier 2016 :

	Commune	Hors commune
	<i>Tarifs 2016</i>	<i>Tarifs 2016</i>
Particuliers		
Une soirée (1 journée)	151,00	193,00
2 soirées (le week-end)	226,00	278,00
Vin d'honneur	33,00	43,00
Cuisine	65,00	103,00€
Cuisine + lave-vaisselle	112,00	156,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00
Vaisselle blanche (le couvert)	1,00	2,00
La série de verres	0,30	0,30
Assemblées générales diverses	151,00	193,00
Associations		
Une soirée (1 journée)	108,00	215,00
2 soirées (le week-end)	161,00	321,00
Petite salle	48,00	
Cuisine	65,00	103,50
Cuisine + lave-vaisselle	112,00	156,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00

Vaisselle blanche (le couvert)	0,30	0,50
La série de verres	0,30	0,30
Loto		250,00

- Des arrhes de 100€ seront demandées aux particuliers « commune » et « hors commune » ainsi qu'aux associations hors commune, ils seront déduits de la facture finale,
- Un chèque de caution de 300€ sera demandé à la remise des clés
- L'électricité fera l'objet d'une facturation en plus
- La vaisselle non restituée ou cassée sera facturée au prix d'achat.

Il faudra modifier le contrat de location pour les lotos. Les associations payent un forfait, il y a donc des rubriques qui ne servent à rien.

7) TARIFS INCHANGES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs ci-dessous :

Transport scolaire

10€ par mois pour le 1^e enfant, 7€ pour le 2^{ème} de la même famille et gratuité pour le 3^{ème}

TAP

5€ par mois pour le 1^{er} enfant, 3€ pour le 2^{ème} enfant de la même famille et gratuité pour le 3^{ème}

Gîtes des ouchettes

Du 1^{er} Juillet au 31 Août : 295€ (électricité comprise)

Au mois : 285€ l'électricité fera l'objet d'une facturation à part

A la semaine du 1^{er} au 15 septembre : 200€ (électricité comprise)

A la semaine à compter du 16 septembre : 150€ (Electricité comprise)

Au week-end du 16 septembre au 30 juin (2 nuits) 90€ l'électricité comprise.

Concessions cimetièrè

Les **concessions cinquantenaires à 150€ (1mx2,50m)**

Columbarium

30 ans800€

50 ans..... 1000€

Frais d'ouverture et de fermeture25€

Jardin du souvenir.....50€

Photocopies noir et blanc

A4 : 0.15€

A3 : 0.30€

0,05€ A4 et A3 si le papier a été apporté (uniquement pour les associations).

Photocopies couleurs

Particuliers et associations (papier non fourni)

A4 : 0,30€

A3 : 0,60€

Pour associations uniquement (papier fourni)

A4 : 0,15€

A3 : 0,30€

Pompe communale

Particuliers : 20€ par an

Agriculteurs : 1,75€ l'hectare

8) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les entreprises avaient jusqu'au 23 octobre dernier à 12H pour répondre au marché relatif à l'aménagement du cheminement piéton RD 745 et de stationnement RD 15. Cinq entreprises ont répondu à la consultation. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 octobre à 14H30.

Après étude des dossiers et application des coefficients, il en ressort les résultats suivants :

RD 15 REALISATION DE STATIONNEMENT COTE RD 148

RINEAU TP 16831,80€ TTC avec critères de jugements obtient la note de 3.61 sur 5 soit classé en 3^{ème} position

SGTP RACAUD 15128,04€ TTC avec critères obtient la note de 3,98 sur 5 soit la 2^{ème} position

COLAS CO 15016,80€ TTC avec les critères obtient la note de 4 sur 5 soit la 1^{ère} position

BONNEAU et fils 17641,80€ TTC avec les critères obtient la note de 3,43 sur 5 soit la 4^{ème} position

EIFFAGE TP 19249,20€ TTC avec les critères obtient la note de 3,08 sur 5 soit la 5^{ème} place.

CHASSENON LE BOURG RD 745, CHEMINEMENT PIETON (SOLUTION BALTAZAR)

RINEAU TP 83613€ TTC avec les critères obtient la note de 3,60 sur 5 soit la 3^{ème} place

SGTP RACAUD 101872,80€ TTC avec les critères obtient la note de 2,91 sur 5 soit la 5^{ème} place

COLAS CO 72943,80€ TTC avec les critères obtient la note de 4 sur 5 soit la 1^{ère} place

BONNEAU et fils 78232,80€ TTC avec les critères obtient la note de 3,80 soit la 2^{ème} place

EIFFAGE TP 86594,40€ TTC avec les critères obtient la note de 3,49 sur 5 soit la 4^{ème} place.

La commission a suite aux notes attribuées et aux critères de pondération énoncés dans le règlement de consultation décidé de retenir l'entreprise COLAS CO qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour les deux postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le choix de la commission et décide de retenir l'entreprise la COLAS CO pour les sommes de 15016,80€ TTC pour la réalisation de stationnement sur la RD15 et 72943,80€ TTC pour le cheminement piéton à Chassenon le Bourg soit un total de 87960,60€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces du marché. Cette somme sera inscrite au compte 23150.

9) GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ZONES HUMIDES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 31 mars dernier, le conseil municipal avait décidé d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public et pour le financement de l'étude d'inventaire des zones humides. La commune de FOUSSAIS-PAYRE a fait part de son souhait d'adhérer à ce groupement.

Monsieur le Maire propose donc l'intégration de la commune de FOUSSAIS-PAYRE au groupement de commande.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de compléter la délibération précédente comme suit :

- D'accepter que la commune de FOUSSAIS-PAYRE intègre le groupement de commande pour l'inventaire des zones humides avec les communes de AUZAY, LIEZ, LE POIRE SUR VELLUIRE, MAILLE, ST SIGISMOND, LE MAZEAU et XANTON-CHASSENON
- De nommer Monsieur RENAULT Claudy .en tant que représentant de la commission ad'hoc chargée d'émettre un avis sur le choix du candidat.

Il faudra aussi constituer un groupe d'acteurs locaux qui seront associés à l'étude. Monsieur THIBAUD et Monsieur RENAUDIN sont chargés de faire des propositions.

10) ILLUMINATION DE LA FACADE DE L'ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire fait part des deux devis relatifs à l'illumination de la façade de l'ancienne mairie, des entreprises YESS de FONTENAY LE COMTE et d'ELECTRO SERVICES de FORS.

Monsieur DECHAUME Régis sort de la salle pour la présentation du devis et le vote.

Les devis s'élèvent respectivement à :

YESS de FONTENAY LE COMTE404,93€ TTC

ELECTRO SERVICES de FORS396,11€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir la proposition la plus avantageuse économiquement soit celle d'ELECTRO SERVICES de 396,11€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

11) INSTALLATION DE LA WIFI AUX GITES DES OUCHETTES

La commune souhaite installer la WIFI sur le site des gîtes des Ouchettes. En effet, les locataires demandent chaque année si les gîtes sont équipés de la WIFI puisque certains passent plusieurs mois dans nos logements. Deux fournisseurs ont été contactés et ils proposent deux solutions différentes.

La SARL LD- SOLUTIONS. COM de MAREUIL SUR LAY propose la location mensuelle sur 48 mois d'une borne WIFI aux normes de deux antennes pour un montant de 70,80€.

La société EURO SERVICES DE FONTENAY vend l'ensemble du matériel WIFI pour un montant de 1486,60€ TTC.

Monsieur MARSAUD pense que la location est plus sûre en cas de dysfonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la SARL LD-SOLUTIONS.COM pour la somme de 70,80€ par mois sur 48 mois.

12) BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS REGIONALES

HORAIRE	06 DECEMBRE	HORAIRE	13 DECEMBRE
8H à 11H	P DELAHAYE, J PREAU, B CHATEVAIRE	8H à 12H	C RENAULT, R DECHAUME, A COUSIN
11H à 13H	E BURCELOT, JM THIBAUD, S VENDE	12H à 15H	S VENDE, P BONNEAU, L PELLETEUR
13H à 15H	E BARBOT, C MARSAUD, JM THIBAUD	15H à 18H	M GUILLEMET, B CHATEVAIRE, P DELAHAYE
15H à 18H	M GUILLEMET, C RENAULT, JR RENAUDIN, E BARBOT		